

# PROPOSITION

**Objet :**

**ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET SPIC EAU POTABLE**

**Visas :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 10 mars 2023
- Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du SPIC de distribution d'eau potable de la commune de Saint-Florentin pour l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif du SPIC de distribution d'eau potable de la commune de Saint-Florentin pour l'exercice 2023 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	468 972 €	590 402 €
INVESTISSEMENT	494 841 €	494 841 €
<b>TOTAL</b>	<b>963 813 €</b>	<b>1 085 243 €</b>